

3 mars 2020

**3 PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le trois (3) mars 2020 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant et Ginette Daviau, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Les conseillers Simon Valcourt, René Martin et Michaël Bernier sont absents.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures sept (20h07), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

20-03-42

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 4 février 2020
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2020-02-25
  - 4.2 Fonds AgriEsprit de FAC – Demande d'aide financière – Nommer un responsable
  - 4.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 – Programmation des travaux 2020 – Dossier 1154100 – Version 1 – Approbation
  - 4.4 Caisse Desjardins des Chênes – 171, rue Saint-Germain – Renouvellement du bail – 2020 à 2025 - Signature
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur
  - 5.2 Congrès annuel de l'ADMQ – Directrice générale
  - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 335-20 – Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
  - 5.4 Entente entre la Municipalité de Saint-Hugues et la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville – Signature
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Aucun point
- 7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**
  - 7.1 Travaux de pavage d'une partie du 3<sup>e</sup> rang – Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains
  - 7.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 – Dépôt
  - 7.3 Vérification de précision de compteurs/débitmètre 2020 – Mandat à Compteurs d'eau du Québec
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Aucun point
- 9. REQUÊTES DIVERSES**
  - 9.1 Excellence Sportive Montérégie – Adhésion 2020
  - 9.2 Demande de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel – Volet Sport
  - 9.3 Réseau Biblio de la Montérégie – Représentants désignés – Nomination
  - 9.4 Fabrique Saint-Hugues – Tournoi de golf – Demande de commandite
  - 9.5 Centre de crise et de prévention suicide – Demande de soutien financier
  - 9.6 Campagne de vaccination en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Montérégie-Est
  - 9.7 Semaine de l'action bénévole – 19 au 25 avril 2020 - Reconnaissance
  - 9.8 Décréter le mois d'avril – Mois de la jonquille

3 mars 2020

- 9.9 Semaine nationale du don d'organes et de tissus – 19 au 25 avril 2020 – Sensibiliser la population
- 9.10 Mouvement mondial de sensibilisation à l'autisme – Sensibiliser la population
- 9.11 Course Cycliste 19 juillet 2020 – Classique Gilles Béland – Demande d'autorisation
- 9.12 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020
- 9.13 Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Demande d'appui – Projet piste de BMX

- 10. LOISIRS – ORGANISMES – AUTRES**
- 11. IMMEUBLES**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20-03-43

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 4 février 2020 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRÉSORERIE**

20-03-44

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020-02-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2020-02-25 des comptes payés et à payer au montant de 240 936,44\$ pour le mois de février 2020, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de janvier 2020 au montant de 24 462,90\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 265 399,34\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

20-03-45

#### **4.2 FONDS AGRIESPRIT DE FAC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOMMER UN RESPONSABLE**

Considérant qu'un appel de projets est en cours dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada;

Considérant que le conseil désire déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de certains équipements pour la salle municipale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Nathaly Gosselin, responsable de la présentation, du dépôt et de la signature des documents pour la demande d'aide financière dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

3 mars 2020

20-03-46

**4.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2020 – DOSSIER 1154100 – VERSION 1 – APPROBATION**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

20-03-47

**4.4 CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES – 171, RUE SAINT-GERMAIN – RENOUVELLEMENT DU BAIL – 2020 À 2025 - SIGNATURE**

Considérant que le contrat de bail intervenu entre la Caisse Desjardins des Chênes et la Municipalité de Saint-Hugues, pour une partie de l'immeuble situé au 171 rue Saint-Germain, vient à échéance en juillet 2020;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce bail pour une autre période de 5 ans, soit de 2020 à 2025;

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes a décidé de renouveler le bail au taux de 10,20\$ du p.c. aux conditions similaires au bail actuel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou leur substitut à signer, pour et au nom de la

3 mars 2020

Municipalité de Saint-Hugues, le renouvellement du bail pour la partie de l'immeuble occupée par la Caisse Desjardins des Chênes et ce, pour la période de juillet 2020 à juin 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

## **5. ADMINISTRATION**

### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020.

20-03-48

### **5.2 CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à la directrice générale de participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 à Québec et de lui rembourser tous les frais inhérents, conformément à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

### **5.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-20 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

La conseillère Ginette Daviau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 335-20, relatif à un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.
- dépose le projet du règlement numéro 335-20, intitulé « Règlement numéro 335-20, relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques ».

20-03-49

### **5.4 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES ET LA SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DU DISTRICT ÉLECTORAL DE DRUMMONDVILLE – SIGNATURE**

Considérant la résolution numéro 20-02-36, adoptée à la séance ordinaire du 4 février 2020, mandatant la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour le service de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant qu'une entente doit être signée entre les parties;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le maire et la directrice générale ou leur substitut à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, l'entente à intervenir entre la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville et la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

## **7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**

3 mars 2020

20-03-50

**7.1 TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 3<sup>E</sup> RANG – MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Considérant que le conseil prévoit faire des travaux de pavage sur une partie du 3<sup>e</sup> rang;

Considérant que les demandes de soumissions doivent être déposées sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De confier le mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et pour la surveillance lors des travaux de pavage d'une partie du 3<sup>e</sup> rang.

ADOPTÉE

**7.2 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018 – DÉPÔT**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

20-03-51

**7.3 VÉRIFICATION DE PRÉCISION DE COMPTEURS DÉBITMÈTRES 2020 – MANDAT À COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC**

Considérant les exigences de la stratégie en économie d'eau potable du MAMH et afin de se conformer à l'entente intervenue entre la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre et la municipalité, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme « Compteurs d'eau du Québec » pour la vérification et calibration des compteurs d'eau situés sur le réseau aux différentes entrées de la municipalité, ainsi que le débitmètre installé à l'usine de traitement des eaux usées, et ce, conformément à l'offre reçue en date du 12 février 2020.

ADOPTÉE

**8. URBANISME**

Aucun point

**9. REQUÊTES DIVERSES**

20-03-52

**9.1 EXCELLENCE SPORTIVE MONTÉRÉGIE – ADHÉSION 2020**

Considérant l'offre d'adhésion reçue, par courriel, de l'organisme Excellence Sportive Montérégie, en date du 12 février 2020;

Considérant que cet organisme à but non lucratif a pour objectif d'aider les athlètes de la prochaine génération en Montérégie à atteindre leurs rêves sportifs ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hugues à cet organisme, au coût de 150\$ par année (taxes incluses.)

ADOPTÉE

3 mars 2020

20-03-53

**9.2 DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-HUGUES-SAINT-MARCEL –  
VOLET SPORT**

Considérant la demande d'appui financier reçue, en date du 28 février 2020, de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel pour le volet sport;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues participe financièrement depuis quelques années dans le cadre de la persévérance scolaire;

Considérant que la somme versée annuellement dans le cadre de la persévérance scolaire profite à l'ensemble des élèves de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel;

Considérant que le volet sport s'adresse seulement à une partie des élèves;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la direction de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel qu'il est souhaitable d'utiliser une partie de la somme versée annuellement, soit 10\$ par élève, pour les jeunes participant au volet sport et l'autre partie du montant pour l'organisation d'un projet qui profiterait à l'ensemble des élèves dans le cadre de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

20-03-54

**9.3 RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE – REPRÉSENTANTS  
DÉSIGNÉS – NOMINATION**

Considérant que dans le cadre de la mise à jour de ses fichiers, Réseau Biblio de la Montérégie, demande que les informations concernant les représentants de la Municipalité de Saint-Hugues soient vérifiées et corrigées si nécessaire;

Considérant que le représentant désigné doit être nommé par résolution;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer la conseillère Audrey Lussier, représentante désignée auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE

20-03-55

**9.4 FABRIQUE SAINT-HUGUES – TOURNOI DE GOLF –  
DEMANDE DE COMMANDITE**

Pour faire suite à la demande de la Fabrique de Saint-Hugues, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de six cents dollars (600\$) aux fins de l'organisation de la 19<sup>ième</sup> édition de son tournoi de golf annuel prévu le samedi 30 mai 2020.

Il est également résolu de renoncer aux billets que la Fabrique de Saint-Hugues offre gracieusement à la Municipalité, afin qu'elle puisse bénéficier du produit de leur vente.

ADOPTÉE

20-03-56

**9.5 CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION SUICIDE –  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Considérant que l'organisme Contact Richelieu-Yamaska, Centre de crise et de prévention suicide, est présentement en campagne de financement pour l'année 2020;

Considérant que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir gratuitement des services à des personnes de tous âges, qu'il s'agisse de détresse psychologique, d'idées suicidaires, de dépression, de problématiques en santé mentale, de deuil par suicide ou autre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller

3 mars 2020

Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

20-03-57

**9.6 CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL –  
DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE  
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) MONTRÉGIE-EST**

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 352, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE

20-03-58

**9.7 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 19 AU 25 AVRIL 2020  
– RECONNAISSANCE**

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'organiser une activité afin de souligner l'engagement des bénévoles de la municipalité. Le conseil réserve un budget pour la réalisation de cet événement qui se tiendra le 23 avril prochain.

ADOPTÉE

20-03-59

**9.8 DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

3 mars 2020

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hugues encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

20-03-60

**9.9 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS**  
**– SENSIBILISER LA POPULATION**

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

Considérant que pour Transplant Québec, la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un moment privilégié pour rappeler aux citoyens l'importance de parler du don d'organes avec leurs proches et de signifier par écrit leur décision en faveur du don d'organes. Y penser, c'est bien. Agir c'est mieux.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 19 au 25 avril 2020 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie; et

De dire un immense MERCI à toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, à sauver des vies.

ADOPTÉE



3 mars 2020

20-03-61

**9.10 MOUVEMENT MONDIAL DE SENSIBILISATION À L'AUTISME – SENSIBILISER LA POPULATION**

Considérant que le 2 avril est la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

Considérant que du 1<sup>er</sup> au 30 avril une grande collecte de fonds est organisée par Autisme Montérégie, afin de contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes autistes en Montérégie et à leur famille;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 2 avril, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme et d'inviter la population à se joindre solidairement au mouvement mondial de sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE

20-03-62

**9.11 COURSE CYCLISTE 19 JUILLET 2020 – CLASSIQUE GILLES BÉLAND – DEMANDE D'AUTORISATION**

Considérant que le 19 juillet 2020, aura lieu la 5<sup>ème</sup> édition du Classique Jules Béland;

Considérant que le départ et l'arrivée d'une des étapes de la course se feront à partir de Saint-Hugues;

Considérant qu'une demande d'autorisation à tenir cet événement sur une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Hugues a été reçue, par courriel, en date du 4 février 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les cyclistes à circuler sur les routes de la Municipalité de Saint-Hugues lors de cet événement.

ADOPTÉE

20-03-63

**9.12 CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2020**

Considérant que pour une 14<sup>e</sup> année, l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), organise la ***campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux***;

Considérant qu'une des manifestations concrètes des changements climatiques est une croissance accrue des plantes allergènes présentes au Québec, dont la principale est l'herbe à poux;

Considérant qu'**une personne sur huit est allergique aux pollens** et que les coûts de santé directement reliés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à **240 millions de dollars annuellement** ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à sensibiliser et à mobiliser ses citoyens face à l'herbe à poux.

ADOPTÉE

20-03-64

**9.13 MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – DEMANDE D'APPUI – PROJET PISTE DE BMX**

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement rural dans le cadre de son projet de construction d'une piste de BMX ;

Considérant que ce projet aura un impact positif pour la population de toute la région ;

3 mars 2020

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De transmettre une lettre d'appui à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour la réalisation de son projet.

ADOPTÉE

**10. IMMEUBLES**

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

20-03-65

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente-quatre (20h34), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce            jour de            2020

---

Richard Veilleux, maire

---

Carole Thibault,  
Directrice générale et secrétaire trésorière